

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 30

Artikel: Pastilles géraudel
Autor: Nel., J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^o, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 28 juillet 1917 : — A propos d'un arbre de liberté (Philippe Godet). — Nos vieilles chansons. — Les soufflacs de Saint-Claude. — Lo tapa-seillon (Djan dai Pivè). — Pastilles Géraudel (J. Nel). — C'est comme chez Joignerey. — Réponse à l'oncle Théo (Pâquerette Deschamps). — Les postes d'autrefois. — Coraula de Gruyère. — Autre Coraula. — Boutades.

A propos d'un arbre de liberté.

Voëns, près Neuchâtel, ce 23 juillet 1917.

Messieurs les rédacteurs,

Dans votre numéro du 21 juillet, M. C. P. attribue à Jeannette Tabosson un trait qui est en réalité d'une autre Vaudoise.

Nanette Bonnaveau, ancienne cuisinière, à Vevey, vendait du savon et des allumettes. Elle était fort conservatrice. En 1845, un arbre de liberté fut planté devant sa boutique. Le lendemain, le quatrain que voici fut trouvé affiché au tronc de l'arbre :

Ils auraient dû prendre le chêne,
Pour leur arbre de liberté :
Il aurait nourri de sa graine
Tous les cochons qui l'ont planté !

J'ajoute que les poésies de madame Bonnaveau (elle en a écrit d'autres) ont été recueillies et publiées en 1856, mais fort incorrectement, et que Marc Monnier a consacré à cette brave femme un joli article dans la *Suisse illustrée* du 13 juillet 1872.

Recevez, Messieurs les rédacteurs, ma cordiale poignée de main.

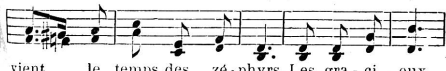
PHILIPPE GODET.

NOS VIEILLES CHANSONS

CHŒUR DES JARDINIERS 1851



1. Dans nos jar-dins on voit é - clo - re, Quand re-
2. Voy - ez, c'est la ro - se char-man-te, La sen-
3. De ces dons formons un tro - phé-e; En-tre-



vient le temps des zé - phyrs, Les gra - ci - eux
si - tive au cœur fer - me, Le beau lys à
mé - lons tou - tes cou-leurs. Ai-dez-nous, se-



prés-ente que Flo - re fait re - nai - tre pour nos plai-
sime é - cla - tan - te, Le doux œil - let tout par - fu-
dui - san - te fé - e, Qui vous nom - mez rei - ne des



léger
sirs,
me. La la la la la la la la la la la la
leurs.



la la la la la la la la la la la la la

LES SOUFFLACS DE SAINT-CLAUDE

On pratique, le mercredi des Cendres, à Saint-Claude, un usage local qui n'est, paraît-il, qu'une parodie d'une ancienne cérémonie des moines de l'abbaye.

On raconte que, autrefois, ceux-ci, afin de chasser les mauvais esprits de tous les coins et recoins où ils pouvaient se trouver, s'armaient de soufflets, le jour des Cendres, et parcouraient la ville pour en chasser les diables, en soufflant de toutes leurs forces, surtout aux abords des quartiers mal famés. Un malin moine eut un jour l'idée de souffler ainsi sur le passage d'une femme de mauvaise renommée, afin de chasser l'esprit impur dont elle était sûrement possédée. Ce fait bizarre excita l'hilarité du peuple, et depuis ce temps-là, le lendemain du carnaval, on voit une troupe nombreuse de masques, vêtus de blanc, armés de soufflets, parcourir Saint-Claude en jouant de cet instrument. Ce petit scandale est toléré, à condition qu'il ne dépasse pas une certaine mesure. L'autorité locale permet la plaisanterie, mais s'oppose à ce qu'elle dégénère en abus.

Et voici la chanson qu'entonnent les masques, sur un air de marche :

Chasser le diable est chose difficile,
Quand d'un grand saint on n'a pas les vertus,
C'est à défaut de saints dans notre ville
Que nous allons manier l'ustensile
Des soufflacs (bis)

De nos soufflets sachons bien faire usage,
Dans la Poyat¹ du bas jusqu'au dessus ;
Le Pré² nous donne aussi beaucoup d'ouvrage
Allons, messieurs, laissez libre passage
Aux soufflacs (bis)

N'ayez pas peur de nous, mesdemoiselles ;
De nos soufflets ne craignez point l'abus.
En vous prenant pour des anges rebelles,
C'est un honneur que rendent aux plus belles
Les soufflacs (bis)

Assez souvent vous nous voyez en blaude,³
Pour qu'en chemise un jour nous soyons vus.
Tant qu'on fera des pipes à Saint-Claude,
Le carnaval ramènera la mode
Des soufflacs (bis)

¹ Vieille rue du quartier ouvrier.

² Rue principale du quartier des bourgeois.

³ Blouse.

LO TAPA-SEILLON

SAN zu pa mô einreinblâ pé Vela-lè-Bélossâ
quan lè nachon s'einmodran à sâ tsappliâ.

Ti lè z'omo, mîmamein eilliâ dào ðanse-tourne, l'âvan falliu modâ avoué lo colonet Bornand. Réistivè feinamein lo villio Petzegne, que ne savâi pa li-mîmo se l'avâi ouitant' âobin nonant' an, et Djâbran lo tapa-seillon, que lo capitèno l'avâi reinvouyî dào militèro, po cein que s'îrè mailli lo pi à la rehiuva ein marquien lo pa dè pararda.

N'avâi pa trovâ lo fi à copâ lo buro, ci Djâbran. Mâ sè fotai pa mô de la guerra. Oreindrâ l'îrè lo premi dào veladze. « Djâbran ! que lo criâvan lè fennè pé ti lè carro, Djâbran, ve-

nidè no bailli on cou dè man. » Djâbran cé ! Djâbran lè ! l'âvan totè fauta de li. Noutron coo bricolâvè dào magnin, dào martsau, dào molare, dào ruare. Fasai assebin on bocon lo fretare, l'ècoffai, lo boralaï. lo tsapoui. Lâi allâvè dè coradzo et dè bon tieur, mâ — n'è pa po lâi trovâ à redere, — lo meti lâi îrè pa, pouâvè rein fère âo picolon, tot s'n'ovradzo l'îrè on ovradzo dè tapa-seillon. Po mèsourâ ne se tegnâi min de mètro, min de tzevellira, mèsourâvè avoué lo nâ, kemin lè tsin quan s'einbriyan contre on bon bocon.

On dzo, reissivè on lan po la ramira nôova de la grandze à la véva à Piquierne.

— Samin, que fâ à son valet, mèsoura-vâi dièro lâi a du lo carro de l'ottô tanqu'à la porta de l'étrabllio.

— Lâi a trâi bet kemin la bambana¹ quatro iâdzo lo mandso dào yaodzo², dou pi, on revire-man et n'on dâi.

— L'è bon.

— Et vaitecé lo Djâbran et lo Samin que montiran su la ramira avoué lo lan.

— E-t-e que l'abèque vè tè, ci lan ? que demande lo tape-seillon à son valet.

— Na, père, s'ein manque dou-trâi dâi.

— Per ice n'abèque pa mè. Tè bourlâi pi ! L'è lo premi iâdzo que vâiyo on lan trào cour dâi dou bet !

DUAN DAI PIVÈ.

¹ Scie à deux mains, des scieurs de long. — ² La serpe.

PASTILLES GÉRAUDEL

Il est déjà bien loin le temps où nos journaux étaient remplis de réclames étourdissantes de fantaisie pour un produit pharmaceutique qui devait, mieux que les potions des plus habiles docteurs, faire disparaître rhumes, malaises, et ramener la belle humeur avec un estomac libre et des poumons en forme, sans compter le cœur dont les battements ne devaient plus se précipiter qu'à la rencontre d'une idylle ou d'une bonne affaire.

Mais si les pastilles du célèbre pharmacien français ne font plus gagner beaucoup d'argent aux fermiers des annonces de journaux, c'est peut-être qu'elles n'ont plus besoin de recourir à leur appui. Elles sont connues, archi connues, populaires, et la petite scène à laquelle nous avons assisté il n'y a pas très longtemps le prouve absolument.

Sur la place de St-François, à l'heure de midi, la fanfare du premier régiment donnait un concert qui avait attiré un nombreux et très vibrant public. Dans la foule où notre maigre personne put trouver place, il y avait, à nos côtés, un brave ouvrier sexagénaire, corpulent, quelque peu endimanché, aux moustaches cirées, à la figure douce de quelqu'un qui attend un plaisir promis et sûr. Une poche de son large pantalon laissait deviner une boîte en métal qui nous intriguait fortement, bien que nous n'ayons aucun penchant, nous vous prions de le croire, pour la profession de pick-pocket !

Les morceaux de musique : marches patriotiques, valse entraînant, se succédaient ; les auditeurs, silencieux pendant l'exécution, manifestaient leur contentement par de frénétiques applaudissements lorsque la dernière note était donnée et vivaient dans l'espérance qu'une minute après d'autres accords les charmeraient. Tout en haut la maison Bonnard, les demoiselles des ateliers de couture oublièrent qu'elles devaient aller dîner...

Notre homme se régala d'harmonie et son contentement faisait plaisir. Nous nous disions qu'il y avait entre toutes les classes de la société, depuis les membres aristocratiques du Cercle littéraire qui, avec leurs familles, assistaient, aux fenêtres, à cette manifestation, jusqu'au simple populo, une réelle solidarité, et qu'en tout cas les musiciens jouaient gratis pour tout le monde, même pour les étrangers de passage en Suisse.

Très probablement, notre voisin faisait lui-même ce petit raisonnement. Entre deux morceaux, il sortit de sa poche la boîte en métal, et se tournant, l'air bon enfant, vers l'un de ses interlocuteurs, il dit, la voix dolente :

— Je vais, maintenant, prendre une ou deux pastilles Géraudel !

Le digne homme ! Il était enrhumé. Cela, nous ne l'avions pas soupçonné, à voir sa figure si normalement colorée. Comme tant d'autres il était donc sujet à ces petites contrariétés qui rendent nécessaire l'intervention du pharmacien ou du droguiste.

Une pastille Géraudel ! Deux pastilles Géraudel ! Mais c'est charmant, cela ne peut faire que du bien. J'avais lu autrefois de vrais poèmes lyriques chantant les louanges de Géraudel, et voilà qu'un fait précis me prouvait la popularité acquise par cette spécialité.

Ouvrant délicatement la boîte de métal, l'index, le majeur et le pouce s'arc-boutant — c'était beaucoup d'effort à vrai dire pour une pastille Géraudel — notre brave et digne patriote, et peut-être combourgeois fit le geste familier, présenta une bouche et une joue complaisantes : Vlan, ça y est ; c'était du tabac à chiquer. J. NEL.

Légère erreur. — L'autre jour, dans un restaurant de la ville, un pick-pocket, après avoir payé sa consommation, souffle prestement les lunettes d'or d'un étranger qui venait de les poser sur la table.

— Eh ! monsieur, fait ce dernier, dites-les-moi, vous emportez mes bésicles.

— Oh ! pardon, monsieur, riposte le filou, une distraction. J'ai cru que c'était mon parapluie.

C'EST COMME CHEZ JOIGNEREY

Il est, à Besançon, un dicton très couru :

C'est ici comme chez Joignerey,
On parle plutôt de boire que de manger.

Le père Joignerey, qui voiturait du matin au soir sur le pavé de Besançon, avait toujours dans son écurie de vieux bidets à longues dents, des bêtes de réforme achetées dans le tas, à raison de trois écus la tête¹. Les pauvres rosses recevaient plus de coups de fouet que de coups d'étrille, et pour surcroît de misère, elles n'avaient jamais à manger qu'un quart de leur saoul. Un jour le fils Joignerey crie à son père :

— Père, les chevaux n'ont rien à manger !
— Mène-les boire, répond l'autre.

¹ C'était bien avant la guerre.

A l'école primaire. — Victor, interroge l'inspecteur, dites-moi quel est l'animal le plus susceptible de s'attacher à l'homme ?

L'élève, après réflexion :
— M'sieur, c'est la sangsue !

RÉPONSE A L'ONCLE THÉO

L...y, le 23 juillet 1917.

A... A... A... Tehoum !

Voici, mon cher *Conteur*, quelques expressions en usage en pays romand.

Quand une jeune fille éternue, on lui dira : « A tes souhaits, fleur charmante ! » Elle répondra, si c'est un jeune homme : « Merci, belle plante ! »

Si c'est le jeune homme qui éternue, ce sera le sens contraire.

L'on dit aussi : « A vos amours, puissent-ils demeurer toujours ! » Et encore : « Que Dieu vous bénisse, avec un bon morceau de pain et de saucisse ! » ou « A votre santé ! »

Voici les quelques expressions que je connais et que je vous transmets. L'expression employée par la tante Pâtandan est drôle ; je ne l'ai jamais entendue.

* * *

Permettez que je vous conte une aventure, arrivée, il y a bien longtemps, à un brave Ormonan.

Depuis longtemps, il désirait aller visiter Lausanne.

Par une belle journée, il se mit en route, de bon matin. C'était jour de marché. Arrivé sur la Riponne, notre brave Ormonan aperçoit des courges. Il demande aussitôt à une paysanne, femme pleine de malice, ce qu'étaient ces grosses boules jaunes.

— Ce sont des courges, lui dit-elle.

— Qu'y a-t-il dedans ?

— Y a des poulains.

— Pas possible !

Choisissant la plus belle, il paie, et se remet en route pour son village.

Arrivé presque au but de son voyage, il s'assied au sommet d'un crêt, pour se reposer. Il pose sa courge à côté de lui et se met à réfléchir à tout ce qu'il ferait lorsqu'il aurait son poulain.

Tout à coup, la courge roule au bas du talus et va s'écraser contre un sapin. Derrière le sapin, un lièvre était caché. Il eût si peur qu'il dévala à toutes jambes.

Notre pauvre Ormonan, croyant que c'était son poulain qui se sauvait, se mit à courir dans la forêt, en criant : « Mon poulain ! Mon poulain ! »

Le brave homme ne s'est jamais consolé de la perte de son poulain.

Recevez, cher oncle Théo, les bonnes salutations de votre nièce

PAQUERETTE DESCHAMPS.

Les postes d'autrefois

Dimanche, à Vaulion, à l'occasion de l'inauguration du service public de transports par automobile Croy-Vaulion, M. Eugène Rochaz, le très dévoué syndic de Romainmôtier, a rappelé, d'une façon fort intéressante, à l'aide de recherches faites dans les archives et en s'aidant de renseignements demandés, soit à la Direction des Postes du II^e arrondissement, à Lausanne, soit à notre collaborateur, M. Marc Henrioud, secrétaire à la Chancellerie du Bureau international de l'Union postale universelle, à Berne, ce que furent, dans le passé, les services des postes et des messageries.¹

M. Rochaz s'est exprimé en ces termes :

« Le transport périodique des lettres et des paquets ne semble avoir pris naissance qu'au commencement du XVII^e siècle. Sans doute, des messagers spéciaux, affectés au service de l'Etat, existaient longtemps auparavant. Mais ce n'est qu'en 1645 que l'on trouve mention d'un service régulier.

¹ Des détails très intéressants, sur ce même sujet, ont été donnés par M. Louis Monnet, dans sa brochure : *Au bon vieux temps des diligences*.

En 1677 un brevet de messenger est accordé par le prince de Neuchâtel à Simond Fleureau, de Dijon, pour assurer le service des dépêches officielles de France par Dijon, d'où elles parvenaient à Paris, par l'intermédiaire des fermiers des postes de France.

A cette époque, la famille Fischer, de Berne, obtint le monopole pour l'exploitation des postes sur le territoire suisse. Elle créa des bureaux de poste à Neuchâtel, Lausanne, Genève, etc., et des services de transports de voyageurs par diligence furent organisés. Le courrier pour la Bourgogne, qui, de Lausanne, suivait la route de Neuchâtel, passait deux fois par semaine, ceci aux termes d'un traité conclu, en 1700, entre MM. Fischer et les Postes de France. Près du pont de la Maladière, à Vidy, au-dessous de Lausanne, étaient de vastes écuries, où les voituriers s'approvisionnaient de chevaux de renfort. Les postillons, à livrée brune, avec collet vert, faisaient retentir l'air des claquements de leurs fouets. De lourds omnibus à quatre chevaux cherchaient à Ouchy les voyageurs débarqués par les bateaux *l'Helvétie*, *l'Aigle*, le *Léman* ou *l'Hirondelle*, et avec grands efforts, les amenaient par la rampe pavée de la Grotte sur la place St-François, à Lausanne. De gros chars de roulage appelés char d'Anjou, à huit, dix et même douze chevaux, sillonnaient les routes de France, d'Italie, de Genève et de Berne, avec des chars de poste, et s'arrêtaient à l'orient de la place de St-François, où était le bâtiment des péages cantonaux. Cinq diligences, attelées chacune de quatre à cinq chevaux, arrivaient à la fois à Lausanne des divers points de l'horizon. Les voyageurs, ahuris, en descendaient en présence de badauds en quête de nouvelles et de divertissements. Des parents et des amis, heureux de se rencontrer, après une longue séparation, s'accueillaient avec des transports de joie. Bientôt après, c'était le départ ; nouvelles embrassades ; les chevaux faisaient tinter leurs grelots, puis les lourdes voitures s'ébranlaient.

En 1804, le Grand Conseil du canton de Vaud décréta que les postes et messageries seraient administrées, dans toute l'étendue du canton, pour le compte de l'Etat, par une Régie soumise à la surveillance du Petit Conseil (Conseil d'Etat). La Régie était administrée par une commission composée d'un conseiller d'Etat, de l'intendant des postes et d'un troisième membre pris en dehors du personnel. Il fallut, à ce moment-là, tout créer : bâtiments pour l'administration, moyens de transport en voitures, en équipages et leurs lieux de dépôts, règlements généraux, etc.

La Régie cantonale termina sa courte existence le 31 mars 1819. La reprise des postes par la Confédération fut réglée par le décret du 24 novembre 1818, rendu en vertu de l'article 33 de la Constitution fédérale.

Dans la contrée de Romainmôtier.

Voyons, maintenant, par ordre chronologique, ce qu'il en fut pour la contrée de Romainmôtier :

1735 : Le dépôt postal de Romainmôtier existait ; il fallait chercher par messenger, ses lettres à Orbe où elles arrivaient d'Yverdon.

1748 : Le Chenit envoyait deux fois par semaine un homme à Romainmôtier pour y chercher ses lettres. Il lui donnait 15 florins et 18 quarterons de grains. Cet homme se chargeait des lettres pour la Vallée de Joux, moyennant un demi-batz par pièce.

1788 : Les Fischer, de Berne, installèrent des dépôts à La Sarraz, au Pont, au Lieu, au Chenit et à Cossonay. A Romainmôtier, un office, dont Jules Simon était le buraliste, fut créé. Les dépenses de ce bureau s'élevaient annuellement à 191 livres 16 sols ; les recettes brutes à 1510 livres 18 sols ; le bénéfice net à 1319 livres 2 sols.

1804 : Un char à l'allemande et découvert faisait trois fois par semaine le service des dépêches de Lausanne sur Pontarlier. Il avait deux ou trois places pour des voyageurs, à fr. 8 et 10 sols (fr. 1 = fr. 1.50). La course se faisait en 13 heures, en passant par La Sarraz.

Un messenger à pied partait deux fois la semaine de Morges pour Cossonay, La Sarraz, Romainmôtier et la Vallée de Joux.

1821 : Une lettre du 13 novembre, adressée par la Régie des postes au directeur Simon, du bureau de Romainmôtier, demande à ce dernier de retirer la démission qu'il a donnée. Ce directeur a été froissé de ce que la Régie lui a demandé un cautionnement pour sa gestion ; il estime que cela est bien inutile, vu qu'il a fait un service régulier pendant cinquante ans. Ce cautionnement est une mesure